

DIVISION DU COMMERCE

Sol 821

merci! Je te signale, si tu ne le sais déjà que j'avais pris l'initiative de coordonner - en ton absence - ces réactions aux

Note concernant les entretiens de politique commerciale lors de la visite du Chef du DFEF en Suède les 1 et 2 septembre 1977

So/my

Distribution:

M. le Conseiller fédéral Brugger
Ambassade de Suisse, Stockholm
Délégation suisse AELE, Genève
Mission suisse CEE, Bruxelles
Bureau de l'intégration

MM. J, Rb, D, Ly, Lu, Ro, Lug, Bø, Ba, Na, Jag, Bl, Bd

après mon
retour de
Moscou
vers le
26.9.77
11h

mesures finlandaises!

Nous pourrions en reparler si tu le souhaites.

Il t'intéressera par ailleurs de savoir que l'ambassadeur de Suède à Berne

En complément du rapport d'ensemble, qui sera rédigé par l'Ambassade de Suisse à Stockholm, je résume ci-après les points les plus importants de la compétence de la Division du commerce qui ont été abordés lors des entretiens en Suède.

Les abréviations correspondent à:

Côté suisse

BR = Conseiller fédéral E. Brugger

SO = M. Sommaruga

Côté suédois

BL = Ministre du commerce Burenstam-Linder

RB = Secrétaire général adjoint du MAE Rabaeus

SL = Directeur général du Ministère du commerce Sohlman

WL = M. Wöhler, du Ministère du commerce, suppléant de M. Sohlman

AV = Ambassadeur Arvidson, MAE et Ministère du commerce, négociateur CSCE et bilatéralement avec les pays de l'Est

Il m'a demandé un entretien sur

les questions

textiles! (que

je lui ai bien

sûr accordé pour

la semaine en

course!

D

1.1. AELE. Suites du Sommet

RB déclare à SO que les Suédois sont satisfaits de la réaction communautaire aux résultats du Sommet de Vienne. Il s'agit maintenant de rechercher de manière pragmatique et sans hâte les domaines qui pourraient se prêter à l'approfondissement de la coopération. La Commission a accepté une première discussion bilatérale sur la politique économique; ces pourparlers se dérouleront à Bruxelles vers la mi-octobre avec des "délégations



d'experts"; celle de la Suède sera vraisemblablement dirigée par le Secrétaire d'Etat du Ministère des affaires économiques. Des efforts semblent également être faits pour rechercher une coopération dans le domaine de la politique industrielle "pour que l'industrie suédoise devienne partie intégrante de l'industrie européenne". RB espère que des consultations pourront également avoir lieu dans le domaine de l'aide au développement.

Quant aux projets concrets soulevés par SO, SL résume la position suédoise comme suit:

- Marque d'origine européenne: on est déçu des résultats des consultations au sein de l'AELE; la question est importante pour la Suède qui a constitué avec les autres pays nordiques une "Marque d'origine nordique"; les travaux dans l'AELE devraient être poursuivis activement avant de prendre une décision sur l'approche à suivre à l'égard de la Communauté.
- EURONET: une décision a déjà été prise de constituer une sorte d'EURONET nordique, qui serait financé par le Fonds d'industrialisation nordique. L'idée est que ce système - dont la coordination revient à la Norvège - puisse par la suite être inséré dans EURONET.

La suggestion de pousser plus loin les travaux de l'AELE dans la reconnaissance réciproque d'inspections, tests, etc. sur les produits industriels est appuyée par les Suédois. Toutefois, dès que les travaux toucheraient des domaines plus spécifiquement juridiques, il pourrait être plus efficace (sic !) d'utiliser le Conseil de l'Europe.

En conclusion, les Suédois ne pensent pas que la politique de "Gegendiskriminierung" de la part de l'AELE puisse avoir une chance de succès quelconque. Les réalités économiques et les mécanismes communautaires sont tels que la Communauté ne pourrait pas être amenée à s'ouvrir simplement du fait de l'existence d'une "contre discrimination" de la part des pays de l'AELE. (Avis que je partage personnellement)

1.2. AELE. Espagne

Le point est brièvement touché par BR lors de l'entretien avec BL. La Suisse compte sur l'appui suédois pour la façon de lier les volets agricoles bilatéraux à l'accord multilatéral (modèle de l'art. 23 de la Convention de Stockholm).

L'état des négociations avec l'Espagne est discuté plus en détail par SO avec RB et SL. Bien que les négociations aient pris un bon départ, il ne faut pas se faire trop d'illusions sur une conclusion rapide: trop de problèmes de substance ainsi que le cas particulier du Portugal restent à régler. Les Suédois qui ont timidement appuyé la solution agricole selon le modèle de l'AELE ne semblent pas être prêts à se battre pour cette ligne; ils préfèrent procéder avec prudence pour voir la substance du problème selon les concessions qui seraient accordées par les différents pays participant à la négociation; d'autre part, il apparaît que le volet agricole suédois ne sera pas particulièrement substantiel. Sur l'invocation individuelle des clauses de sauvegarde les études ne sont pas encore terminées à Stockholm, toutefois ce problème continue de préoccuper les experts suédois lesquels ne pensent pas pouvoir accepter une solution qui prévoirait une autorisation préalable prise à l'unanimité pour autoriser un pays partie à l'accord à introduire des mesures de sauvegarde dans des conditions déterminées. Pour ce qui est de la présidence des groupes de travail lors de la session de septembre (question soulevée par SO), RB et SL se réjouiraient si la Suisse pouvait l'assurer, tenu compte de sa présidence au Conseil de l'AELE dans le second semestre 1977 et des excellentes expériences faites en juin.

1.3. AELE. Contribution financière à l'Institut de la Conférence européenne des syndicats (ETUC)

Cette question n'a, contrairement aux prévisions, pas été soulevée au niveau ministériel. C'est SL qui en a brièvement parlé à SO.

Les Suédois reçoivent confirmation de notre attitude négative et des raisons qui nous y amènent. Ils pensent qu'il s'agit d'un problème politique, car, si par suite du refus de contributions de l'AELE, l'Institut n'était pas créé, il existe un très grand risque que les syndicats communautaires constituent une organisation à eux comme c'était le cas avant 1973. SO réplique que ce risque ne lui paraît pas vraisemblable, car l'organisation syndicale européenne est maintenant bien rôdée et que la contribution ne concerne pas directement l'ETUC, mais un Institut en création séparé de la Conférence, bien que travaillant selon la même philosophie cependant avec des méthodes indépendantes. D'autre part, la Communauté vient elle-même, au niveau du Conseil, de reporter toute décision. SL demande qu'on ne prenne pas, dans ces conditions, de décision définitive à Genève, mais qu'on attende les résultats définitifs de la discussion qui va être reprise à Bruxelles. SO ne fait pas d'objection, mais répète qu'une décision positive communautaire ne pourra pas entraîner automatiquement une décision dans le même sens à Genève. (Il conviendrait que le Bureau de l'intégration se penche sur le problème politique soulevé par SL et qu'il apprécie si un vrai danger de scission existe dans l'ETUC ou s'il ne s'agit pas plutôt d'une sorte de chantage pour obtenir les 100.000 unités de compte demandées à l'AELE.)

1.4. AELE. Convention des inspections pharmaceutiques (PIC)

SO soulève auprès de RB et SL la question de la procédure d'adhésion à la PIC et la nécessité de trouver une formule flexible qui permette de tenir compte des aspects de politique commerciale et de politique pharmaceutique avant que le Comité d'inspecteurs s'occupe des problèmes techniques. Il souligne la responsabilité du pays dépositaire dans ce domaine et prie ses interlocuteurs d'examiner sérieusement les propositions qui vont être faites bilatéralement à Genève: il faut éviter que cette question soit étudiée uniquement par les experts des produits pharmaceutiques et les juristes du service des traités du MAE. RB convient de l'importance de la question, sans sousestimer les difficultés de caractère

- 5 -

politique qui pourraient surgir si le Gouvernement suédois devait être appelé à convoquer des réunions de représentants des parties à l'accord. Une formule très informelle et flexible d'échange d'informations devrait être trouvée.

1.5. AELE. Yougoslavie

Ce point est soulevé par BL qui demande à SO d'exposer les idées suisses à la veille de la reprise du groupe de travail mixte à Genève. SO reprend les 4 sujets possibles de coopération qui ont été soutenus par la Suisse (promotion des exportations yougoslaves, canal d'information dans le domaine des "joint-ventures" et de la coopération industrielle, éventuelle constitution d'un consortium de banques privées des pays de l'AELE pour participer au financement de l'autoroute yougoslave, études sur le développement ^{touristique} d'une région), en soulignant l'intérêt politique et économique de faire repartir la coopération, sans toutefois entrer dans le domaine du libre-échange (pour le moment impossible à réaliser par rapport à la Yougoslavie) et sans donner à l'AELE un rôle dans ce domaine qui s'éloignerait trop de ses statuts. BL se déclare parfaitement d'accord de s'engager dans les points proposés - y compris le financement de l'autoroute, si ceci devait être réalisé par un consortium de banques privées* - en définissant le rôle de l'Organisation comme "Clearing instrument" qui servirait surtout à franchir une importante barrière d'information. Il partage également l'avis suisse, selon lequel le groupe de travail mixte suffit parfaitement pour le moment à l'organisation de cette coopération et que l'AELE ne peut s'engager dans des déclarations de caractère politique du type de celle faite par les Communautés. Constatant la parfaite identité de vues dans ce domaine, BL et BR conviennent que les Délégations permanentes à Genève des deux pays travailleront ensemble pour faire passer cette conception lors de la préparation du groupe de travail mixte.

*BL a affirmé à SO qu'il venait de répondre par écrit au Ministre yougoslave du commerce extérieur, M. Ludviger, que la question du financement de l'autoroute ne pouvait être réglée bilatéralement entre la Suède et la Yougoslavie, mais qu'elle serait prochainement discutée au sein de l'AELE.

2.1. Textiles. Accord multifibres.

Le point est soulevé par BR auprès de BL. Les Suédois pensent signer le protocole d'extension de l'accord en décembre, mais aucune décision définitive n'a été prise. L'interprétation contenue dans la proposition américaine est peu satisfaisante. L'accord a mal fonctionné et surtout pas empêché les énormes importations de textiles en Suède. Le Gouvernement reste sous une très forte pression de la part de l'industrie textile pour qu'il trouve des moyens efficaces de protection.

2.2. Ordonnance suisse concernant l'importation de textiles

BL s'intéresse à notre système de "price compensation". SO explique le but et le fonctionnement de l'attestation de prix qui n'est actuellement appliqué à aucun membre de l'AMF et qui ne comprend pas d'éléments de compensation de prix. (La recherche d'un nouveau système de protection contre les importations de textiles à bas prix semble préoccuper tout particulièrement les organes du Ministère du commerce extérieur, car bien 5 personnalités différentes ont demandé à SO des explications sur notre système, qui aurait été pris en considération comme une des mesures possibles.)

3. Chaussures

BL demande si l'industrie suisse de chaussures n'est pas en difficulté sous l'effet de la pression des importations. BR explique la situation de cette branche en Suisse, qui n'est plus dramatique. L'occasion est saisie pour rappeler à BL comment les mesures suédoises (basées sur les clauses de sauvegarde de sécurité) avaient à l'époque mis en mouvement des requêtes du même genre même en Suisse.

4. Japon

BL, préoccupé par le très grand déficit suédois à l'égard du Japon, demande si nous éprouvons les mêmes difficultés à l'exportation. Réponse lui est donnée sur l'évolution de la balance

bilatérale Suisse-Japon qui ne nous cause pas de souci particulier étant donné qu'elle est légèrement active pour nous. BL conclut en affirmant que, contrairement à l'industrie suédoise, les exportateurs suisses ont été en mesure de maintenir leur compétitivité en dépit de la hausse du franc.

5. Relations économiques avec les pays de l'Est

Un tour d'horizon général a eu lieu entre SO et AV, dont on peut retenir les quelques points suivants:

5.1. Belgrade - Corbeille II

Bien que la position suédoise n'ait pas été arrêtée définitivement, on ne pense pas à formuler de propositions concrètes à Belgrade, surtout pas dans le domaine de la réciprocité. Cette question sera touchée, ainsi que celles de l'information et des contacts d'affaires, dans la déclaration générale. Il faut s'attendre à ce que les pays de l'Est reviennent sur la "discrimination", ce qui amènera certainement les "Neuf" à répliquer avec la réciprocité. AV dit par contre vouloir insérer dans la déclaration générale quelques mots fermes sur les mauvaises expériences faites dans la mise en oeuvre bilatérale et unilatérale de l'Acte final par certains pays de l'Est. Quant à la mise en oeuvre multilatérale, les Suédois seront plus positifs et insisteront pour que tout appui soit donné aux travaux dans l'ECE.

Pour ce qui est des propositions soviétiques sur les congrès pan-européens, AV s'attend à un rappel par les pays de l'Est des positions connues, sans pour autant que cela doive être mentionné dans le document final; il se dit toutefois préoccupé des Norvégiens, qui semblent vouloir présenter des propositions concrètes sur la "transboundary air pollution", ce qui risque d'ouvrir une large discussion au sujet de la préparation de la réunion à haut niveau de l'ECE sur l'environnement.

5.2. Accords de coopération

SO ayant parlé des points chauds de la négociation CH-URSS, AV conseille de ne pas céder dans le domaine des sociétés mixtes.

Malheureusement les Français et les Allemands ont accepté en 1974 des mauvaises formules. Les Suédois, lors des négociations de l'accord commercial de 1976, ont pu résister aux fortes pressions politiques, notamment avec l'argument suivant: la formule suggérée (qui mentionnait l'établissement de sociétés mixtes soviétiques en Suède) indiquerait que le Gouvernement suédois donnerait la préférence et l'appui à la création de sociétés mixtes avec l'Union soviétique par rapport à celles avec d'autres pays, ce qui serait inacceptable. Pour ce qui est de la clause de financement, AV conseille également prudence. La seule phrase acceptée par la Suède (dans le Programme de coopération avec l'URSS de 1975) est la suivante: "The importance of appropriate favorable financing conditions for the realisation of economic, industrial, technical and scientific cooperation is acknowledged". Il ne faudrait pas aller plus loin de ce qui est prévu dans l'Acte final à ce sujet.

6. Mesures commerciales finlandaises

SL exprime à SO sa préoccupation pour l'escalade de mesures de protection promulguées en ces dernières années en Finlande (il cite une liste de 13 mesures) qui affectent fortement les exportations suédoises. Il dit qu'à cause de l'irritation des industries finlandaises, lors de la récente visite du premier ministre suédois à Helsinki, cette question a été discutée longuement. Pour des raisons politiques, la Suède peut difficilement prendre l'initiative contre la Finlande dans des enceintes internationales; SL assure tout appui suédois au cas où nous nous déciderions à reprendre l'examen de ces mesures dans l'AELE. SO répond en déclarant que la Suisse est également préoccupée de toutes les mesures finlandaises et déçue du peu d'appui qu'elle a obtenu des partenaires de l'AELE lors des différentes discussions. Il souhaite à l'avenir un front unique à l'AELE pour endiguer cette tendance protectionniste et espère que les délégués suédois sortent de leur réserve: la Suisse également doit tenir compte de considérations politiques, mais il s'agit ici de la non application d'obligations de politique commerciale que nous

- 9 -

ne pouvons prendre à la légère surtout en ce moment. Il y aura une prochaine occasion de discussion à l'AELE par le prolongement du "Cash payment system". SO espère que l'affaire pourra être renvoyée aux experts commerciaux et que ceux-ci pourront élargir la discussion aux autres mesures finlandaises, pour que le "keep under review" si souvent décidé au Conseil puisse avoir lieu sérieusement. SL et SO conviennent que les deux délégations à Genève se consultent à ce sujet pour préparer soigneusement cette action.

(Je désire que le Bureau de l'intégration et M. Lusser mettent à jour notre liste de mesures finlandaises qui nous affectent directement et indirectement, pour que nous soyons préparés dans les discussions des prochains mois. Cette liste pourra également servir lors de la visite, en Suisse en novembre prochain, du Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur de Finlande, M. Rytkonen, que le Directeur Jolles et/ou SO devront rencontrer.)

7. Questions bilatérales

7.1. Exportations suisse de fromage

Après une brève allusion au problème constitué par les prélèvements prohibitifs perçus en Suède sur les importations de fromage et à la nécessité de reprendre les conversations d'experts, faites par SO durant l'entretien BR-BL, la question est reprise en détail par SO auprès de SL et WL. Les Suédois se déclarent premièrement d'accord d'examiner immédiatement le système de calcul des prélèvements sur le fromage fondu et sur la fondue qui - contrairement à l'échange de notes de 1974 - est effectué sur la base du poids brut. Réponse sera donnée dans les meilleurs délais à notre Ambassade à Stockholm. Pour ce qui est des prélèvements en général, accord est pris pour des conversations d'experts qui pourraient déjà se dérouler dans la semaine du 10 octobre ou la semaine suivante. Les détails pourront être arrangés par notre Ambassade (sur instructions de la Division du commerce) avec le fonctionnaire compétent du Ministère du commerce, M. Nicklasson, collaborateur de SL. Bien que prêt à entrer dans tous les détails du problème, SL espère que du côté suisse on

fasse un effort d'imagination, car il n'est pas possible à la Suède de donner dans les prélèvements une préférence à la Suisse ou bien d'étudier un système qui tienne compte du prix du lait dans chaque pays exportateur.

(L'acceptation de pourparlers d'experts du côté suédois est due au fait que mention a été faite par SO des difficultés qui pourraient surgir dans les achats de beurre en Suède par la Butyra, ce qui semble avoir impressionné BL) Le follow up revient à M. Lusser.

7.2. Exportations de vins suisses en Suède

Cette question a été discutée informellement à plusieurs reprises, aussi avec BL. Etant donné qu'un seul vin suisse (Neuchâtel blanc) figure sur les listes du Monopole suédois, un effort particulier devrait être fait maintenant. L'aide du Ministère du commerce nous est acquise; en outre, nous devrions jouir des préférences douanières accordées bilatéralement au Portugal (art. 23 AELE). La manifestation touristique-culinaire suisse qui aura prochainement lieu à l'Hôtel Sheraton à Stockholm devrait être le point de départ pour une campagne d'information en Suède (qui sera difficile à cause des lois anti-alcool) et de contacts directs avec le Monopole suédois par notre Association d'exportateurs de vins.

(Je prie M. Lusser de prendre la chose en main et de contacter, d'entente avec l'Ambassade à Stockholm, les milieux suisses intéressés.

7.3. Ravioli

Sur la base de la lettre de Hero au DFEP du 28 juillet 1977, la question de la forte hausse des prélèvements suédois sur les importations de ravioli en boîte a été soulevée par SO auprès de SL et WL. La question a, en particulier, été posée de savoir s'il était correct de classifier ce produit sous la position 16.02.506. WL va étudier le problème et donner réponse à notre Ambassade.

(Cette affaire devrait le cas échéant être poursuivie au Comité des experts commerciaux à Genève.)

7.4. Exportations de vissees de Suède en Suisse

Cette question a été longuement discutée par SO avec SL et WL selon la note BA du 25 août 1977. Les Suédois ont pris note des détails indiqués par SO et vont examiner le problème dans les meilleurs délais et donner réponse à notre Ambassade. Il ne peut en effet être exclu que les subsides versés pendant quelques mois par le Gouvernement à des entreprises en difficulté pour couvrir les frais additionnels de stockage (législation qui n'est plus en vigueur actuellement) aient eu une influence sur ces ventes à bas prix vers la Suisse.

7.5. "Product declaration legislation"

Le désir que les Suédois tiennent compte de nos observations à la notification EFTA/INST 13/76 a été exprimé par SO à SL; étant donné les importantes implications de politique commerciale de cette question, demande a été faite que nous soyons renseignés dans les meilleurs délais sur l'état actuel des délibérations en Suède. Réponse nous sera donnée bilatéralement à Genève.

7.6. Emoluments pour tests sur presses pour acier

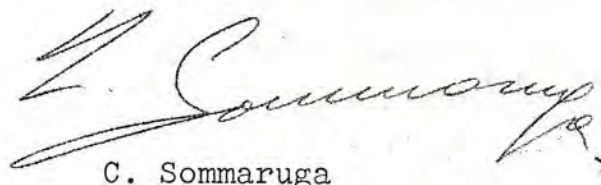
Le problème soulevé par E. Beutler AG, Willisau, n'a pas été discuté. Il devrait être abordé à Genève dans le Comité des experts commerciaux de l'AELE.

7.7. Achats gouvernementaux (Volvo)

SL et WL demandent renseignements sur un cas concernant l'exportation d'autocars Volvo vers la Suisse. Se fondant sur une décision du Conseil d'Etat du Canton de Schwyz du 24 février 1977, qui a subordonné des subventions à l'achat d'autocars suisses, une entreprise privée de transports de Schwyz aurait été conduite à annuler un contrat d'achat de 4 véhicules. La chose étonne surtout parce que la carrosserie aurait dû être fabriquée en Suisse. SO relève l'indépendance des cantons en la matière et la réserve contenue à ce sujet dans l'art.14 de la Convention de Stockholm; il rappelle également que des difficultés analogues étaient souvent surgies en Suède pour nos

- 12 -

exportateurs lors de commandes de gouvernements provinciaux. Les Suédois aimeraient que nous tâchions d'éclaircir l'affaire, d'autant plus qu'au Grand Conseil de Schwyz un débat aurait eu lieu avant que le Gouvernement prenne sa décision. Une réponse de notre part pourrait être donnée à l'Ambassadeur de Suède à Berne, qui semble avoir déjà eu des contacts à ce sujet avec les autorités de Schwyz. (Je saurais gré au Service des questions économiques mondiales (M. Jaggi) en coopération avec le Bureau de l'intégration de bien vouloir éclaircir cette affaire et d'examiner s'il était opportun de rappeler aux Gouvernements cantonaux la philosophie de l'art. 14, ainsi qu'il avait été fait, je crois, à la suite de la conclusion de l'Accord de Lisbonne.) Lors de la conférence de presse de M. Brugger, un journaliste suédois a demandé s'il était vrai que le marché suisse avait été fermé aux importations de camions et autocars Volvo, ce qui démontre qu'une certaine irritation existe en Suède à ce sujet; cependant, lors de la visite chez Saab-Scania (qui fabrique justement des camions), malgré une question d'ordre général de SO au sujet des achats gouvernementaux, aucune remarque sur des difficultés en Suisse n'a été faite.



C. Sommaruga

5.9.77

~~A~~
~~EB~~
Merri!

J'avais conseillé aux
Suédois de lire ton
article dans la
"Aussenwirtschaft" - C'est
peut être cela qui te
vicite l'Amb. Millman
à venir te voir!

J'ai vivement
conseillé aux
S. d'introduire
un système de
pauvre du notre, car
il ne concerne prati-
quement pas les

Yorubi

12.9.77

notre membres de AMF! -